

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative à l'accompagnement des études supérieures des étudiants de "Rétho".

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Dans quelques mois, des centaines d'étudiants et étudiantes devront quitter leur Rétho, le diplôme en poche et se dirigeront vers des études supérieures.

Le mois de janvier est celui où pour beaucoup de ces jeunes, une boule au ventre se forme...entre la fin d'une scolarité, le départ d'une école secondaire, la séparation avec ses camarades de classes, tout peut sembler très vite, très dur et déboussolant.

L'école joue un rôle fondamental quant aux choix des études qui les conduiront à leur futur métier.

Nous savons que les métiers choisis sont souvent conseillés par un réseau familial, social et amical. Ce qui nous démontre que tout le monde n'est malheureusement pas logé à la même enseigne.

De nouveau, pour beaucoup de jeunes Anderlechtois.es, il peut y avoir une méconnaissance total de tous les métiers qu'ils ou elles pourraient exercé. En effet, toute une série d'orientations professionnelles existent mais encore trop souvent méconnus pour beaucoup d'entre eux.elles.

Certaines écoles ont décidés que les élèves de Rétho devaient suivre un parcours de stage en entreprise, dans un cabinet ou dans un service public. Afin de pouvoir permettre à des jeunes de tester le monde du travail. Pour beaucoup d'entre eux il s'agira d'une première expérience professionnelle, qui peut aboutir au choix de leur futur métier.

Dans nos écoles communales, il n'existe pas une telle expérience et c'est fort dommage ! Pour pouvoir faire les bons choix, encore faut-il avoir un éventail de choix mais surtout un accompagnement qui permettra à tous les jeunes Anderlechtois.es, quelques soient leur milieu familial, social ou culturel d'avoir accès aux métiers où ils et elles seront épanouis.

Nous savons que notre Commune détient un des plus grands pourcentages de jeunes fragilisés socio-économiquement. Il est donc important en tant qu'autorité communale de mettre en priorité dans nos écoles communales, le fait de donner à chacun.e de ces jeunes les bons outils pour faire le bon choix !

Saviez-vous qu'il existe toute une série de programmes permettant à des jeunes de faire leurs études supérieures à l'étranger. Il y a des bourses à la clé et permet donc à un large public fragilisé d'avoir accès à une telle expérience. Encore une fois, malheureusement ce type de **programme** est partagé dans des réseaux (que j'appellerais « élitiste »), un bon plan qu'on ne se le réserve qu'entre personnes d'un milieu favorisé ! Et c'est inadmissible !

« Ecolo-Groen » défendent l'accès à tout et surtout en ce qui concerne notre jeunesse, de leur permettre de rêver grand et vaste ! De leur donner la possibilité de se dépasser !

Je pense notamment, à l'initiative lors de mon échevinat des « Contrats de Quartier durable », à Bizet, où j'ai pu initier l'apprentissage par exemple, des métiers techniques auprès de jeunes entre 14 et 18 ans, en sollicitant l'expertise d'ASBL comme « Déclic ». Cette association accompagne d'ailleurs des jeunes vers le choix de leurs études supérieures, en sollicitant lors d'un grand salon, divers profils professionnels pour expliquer leur métier. De tels types d'initiatives devraient davantage être créées pour les jeunes anderlechtois.es,

Voici donc mes questions au Collège :

1) Pouvez-vous nous confirmer que, jusqu'à présent, aucun stage d'observation dans nos écoles communales francophones (étant donné que nous n'avons pas encore d'écoles secondaires néerlandophones) n'est proposé aux élèves de 5e ou 6e secondaire.

Si la réponse est non, pourquoi, et peut-on organiser cela pour l'année académique prochaine ?

2) Que le service communal « Enseignement » met-il à la disposition de chaque direction d'école, je parle ici plus largement de toutes nos écoles anderlechtoises (réseau libre, écoles catholiques et de confession musulmane inclus), pour informer et accompagner dès leur entrée en secondaire nos jeunes élèves sur le choix de leur études supérieures, qui les mèneront à leur futur métier ?

3) Des rencontres se font-elles entre des anciens élèves qui ont quitté l'école secondaire, et qui pourraient partager leurs expériences avec des élèves de 6e secondaire ?

4) Le service communal « Enseignement » est-il au courant des différents programmes existant afin de permettre aux jeunes de faire leurs études supérieures à l'étranger, ou même de pouvoir faire leur 5e et 6e secondaire à l'étranger et obtenir un diplôme international qui peut leur ouvrir les portes d'écoles comme « Harvard » ? Pourquoi aucune information sur ce type de programme n'est-elle relayée auprès de nos jeunes ?

5) Enfin, qu'est ce qui est mis en place lorsque des lacunes peuvent être constatées sur telle ou telle option de cours, qui est indispensable pour l'accès à un métier. Par exemple, les études qui mènent au métier de médecin est de plus en plus difficile pour certaines jeunes socio-économiquement fragilisés étant donné la mise en place d'un examen d'entrée. Il me revient que beaucoup d'élèves qui réussissent ces tests prennent deux semaines de cours privés intensifs à 1.000€/semaine. Ne peut-on pas envisager d'accompagner et soutenir les jeunes Anderlechtois.es qui ont envie de passer cet examen d'entrée, en prévoyant des cours collectifs, qui permettraient de réduire les coûts ?

Madame l'Echevine DURAKI, donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen DURAKI, geeft lezing van het volgend antwoord:

L'avenir de notre jeunesse est au cœur des priorités de notre Commune que ce soit au niveau du service « Enseignement » ou de l'antenne scolaire. La réponse que je vais vous donner croise donc les différentes actions mises en place et coordonnées par ces différents services ainsi que par des partenaires extérieurs.

Au niveau des écoles émanant de l'enseignement communal, un énorme travail relatif à l'orientation et au choix des études est débuté dès la 2ème secondaire avec des informations par le « CPMS » sur les types d'enseignement ainsi que par le conseiller en orientation et le titulaire.

En 3ème et en 4ème des animations plus poussées sont organisées dans les classes pour aider les élèves à anticiper leur choix d'étude. En 5ème, les élèves participent au salon du « SIEP » ce qui les aide, grâce à l'accompagnement de leurs professeurs, à y voir plus clair quant aux possibilités et aux choix qui s'ouvrent à eux. En 6ème, les élèves sont libérés pour pouvoir participer aux différentes portes ouvertes des Universités et des Hautes Écoles.

En ce qui concerne les stages, demander à des élèves de l'enseignement général de faire un stage peut être un piège. On constate qu'il est de plus en plus difficile pour les jeunes de trouver des stages, que ce soit dans le qualifiant ou dans l'enseignement supérieur. De plus, cette idée n'a de sens que si elle s'inscrit dans un continuum d'étapes et d'actions.

Les sources d'informations tant pour les directions que pour le corps professoral sont diverses et variées telles que :

- les « CPMS »

- l'antenne scolaire pour l'orientation durant le secondaire. Il se trouve qu'en avril 2024, la newsletter envoyée aux partenaires locaux était consacrée uniquement au passage du secondaire au supérieur (avec une liste de sites internet, services ressources, comment se préparer au niveau pédagogique, les cours disponibles durant l'année et l'été)

- « Infor Jeunes »

- les « AMO »

Au niveau supra local, il y a

- le « SIEP »

- la « Cité des Métiers »

- le site [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be)

Dans certaines écoles des rencontres avec des anciens élèves ont lieu, néanmoins nous n'avons pas d'évaluation formelle des résultats de telles initiatives notamment dans la balance « coût / temps » consacré et sur les bénéfices des apports réels pour

les étudiants, eu égard à l'énorme investissement que cela nécessite pour l'organisation et le développement d'un tel réseau.

En ce qui concerne les programmes d'études ou de stages à l'étranger sont bien évidemment connus de nos services et nos écoles. Les services communaux aident les élèves à compléter les différents dossiers inhérents à ce type de pratiques. Des informations sont données souvent par les professeurs de langue quant à des séjours davantage de type linguistique. En ce qui concerne d'autres informations, afin d'éviter l'écueil des lobbys commerciaux, nous nous limitons à ce qui est mis en avant lors du salon « SIEP ».

Les écoles communales organisent des ateliers de remédiation et de focus sur certaines branches telles que les sciences, les mathématiques et les langues, tous les mercredi après-midi en partenariat avec « Schola ULB ».

De plus, en collaboration avec les services de la jeunesse, un projet est également en cours. Il comprendra des séances de préparations au « CESS » à destination des élèves en difficultés en math, sciences, néerlandais et français, toujours en collaboration avec « Schola ULB ».

En outre, reprenant votre exemple de la préparation aux études de médecine, des cours propédeutiques sont organisés dans les universités et à l'EPFC (Enseignement de Promotion et de formation Continue) de l'ULB qui relève de la promotion sociale, qui organisent également des cours tout au long de l'année.

Vous constaterez donc suite à nos réponses que tout comme vous nos jeunes et leur avenir sont au centre de nos préoccupations.

N. KAMMACHI ajoute qu'en écoutant la réponse de l'Echevine, on comprend, que l'accès à l'information est compliqué. Les jeunes sont dans les établissements scolaires du lundi au vendredi, c'est donc là et alors qu'il faut diffuser l'information. Comment fait-on aujourd'hui pour intéresser des jeunes à des métiers, même à de nouveaux métiers ? Combien de jeunes des écoles anderlechtoises ont-ils effectué un stage à l'étranger pour y étudier et y suivre des programmes comme ceux évoqués ? Si on dit que le message est diffusé par les directions d'école, on sait qu'il en va d'un document glissé dans le carnet d'avis, sans plus.

Pour revenir aux études de médecine, combien de jeunes des écoles d'Anderlecht réussissent l'examen d'entrée et qui fréquentent les cours dont parle Madame l'Echevine ? Elle pense que le chiffre doit frôler le 1%. Aussi, lorsqu'elle affirme que des jeunes suivent des cours privés, il ne s'agit pas de ceux de « SCHOLA ULB », mais bien de cours privés qui vont diriger leurs élèves vers la réussite de cet examen. Le système est mal pensé car, à partir du moment où des études sont compliquées et ne sont plus accessibles à tous, il n'y a plus de diversité et de moins en moins d'étudiants sont issus de quartiers populaires. Elle demande donc qu'on rectifie le fonctionnement. Avec les moyens communaux disponibles, il est possible d'organiser des cours collectifs à destination des jeunes qui ont envie de briguer un métier médical.

Madame l'Echevine DURAKI prend note des remarques formulées, dont elle discutera avec les services concernés. Elle tient toutefois à souligner que les écoles font un maximum pour informer les élèves. Pour ce faire, elles collaborent avec le centre « PMS » et l'Antenne scolaire pour diffuser au maximum les informations à destination des élèves. En ce qui concerne les études de médecine, il est plus difficile d'obtenir des chiffres.

N. KAMMACHI conclut que les directions d'écoles ont toute sa confiance, mais ce n'est pas parce que c'est compliqué à organiser qu'il ne faut pas organiser des rencontres entre des anciens étudiants et ceux qui vont prochainement sortir de l'enseignement secondaire.